

RAPPORT DU COMITÉ DE PILOTAGE N°2 – 25 mars 2021

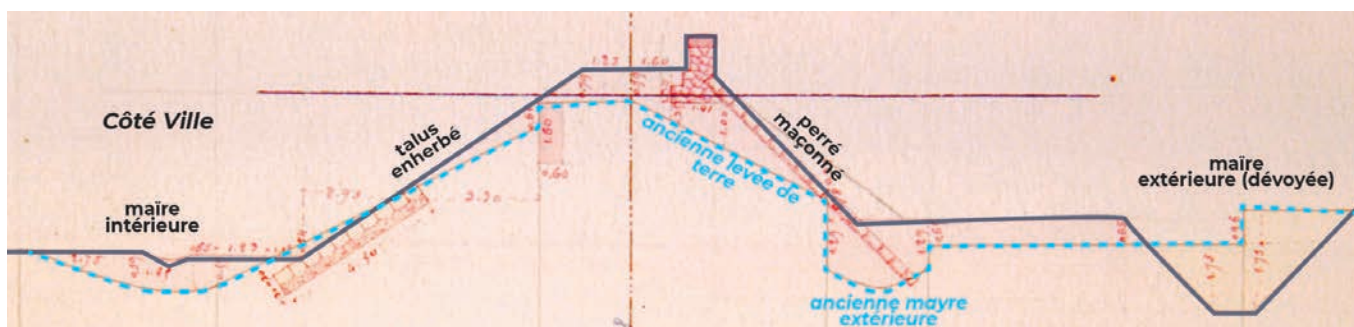
État des lieux complet du système d'endiguement

L'étude historique de l'ouvrage

La digue d'enceinte de Caderousse a été construite en retrait des anciens remparts. Cette muraille a elle-même été élevée à la fin du XIV^e siècle, en pleine guerre de 100 ans, sur recommandation du Pape Avignonnais Innocent VI. La levée de terre, bâtie à la même époque, est venue doubler le rempart existant dont la vocation était défensive d'un point de vue hydraulique. En 1862, la digue maçonnée que l'on connaît aujourd'hui est érigée en lieu et place de la levée de terre, en pierre de Saint-Etienne des Sorts et de Courthézon. Il est donc important de ne pas confondre remparts et digue qui sont bien deux monumentalités distinctes.

A SAVOIR

La digue d'enceinte de Caderousse est unique en France, de par son classement à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, de par sa forme « en ceinture » aussi proche du centre urbain et dont la fonction de protection contre les inondations est toujours d'actualité.



Coupe de la digue sur l'ancienne levée de terre




AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

RAPPORT DU COMITÉ DE PILOTAGE N°2 – 25 mars 2021

État des lieux complet du système d'endiguement

Les dates à retenir

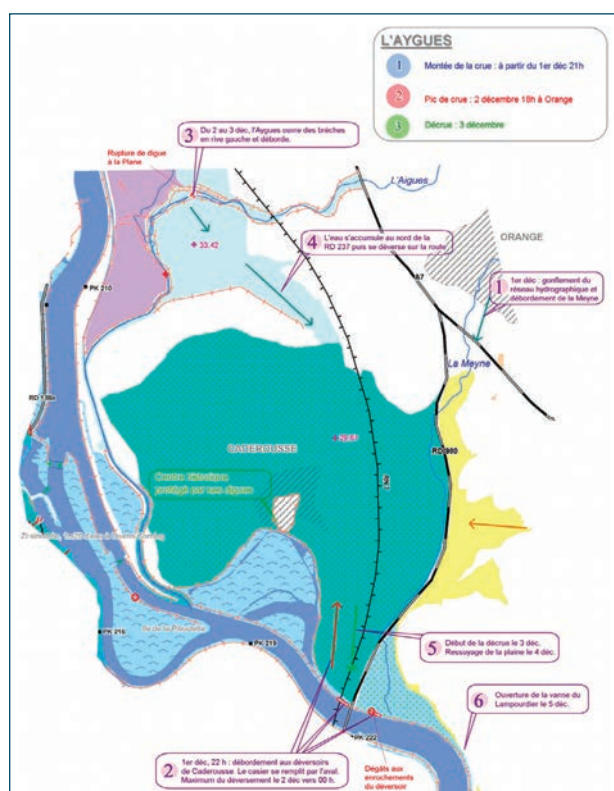
- 
- **1226** – Plus ancienne inondation de Caderousse connue
 - **1364** – Construction de la muraille et de la première levée de terre
 - **1755** – Crue dévastatrice du Rhône entraînant la destruction partielle des remparts
 - **1843** – Dépose de la muraille (destruction volontaire du rempart)
 - **1856** – Crue dévastatrice du Rhône (ayant entraîné la construction de la digue sous sa forme actuelle)
 - **1862-66** – Construction de la digue maçonnée sur la levée de terre
 - **1913-33** – Installation de pompes refoulantes (révisées en 2006) des eaux de pluie du centre-ville vers la île, travaux de rejointoiement
 - **1976** – Importants aménagements du Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône (création du barrage et usine, construction de digue, aménagement de déversoirs.)
 - **2003** – Crue centennale du Rhône contenue extra muros
 - **2011** – modernisation des batardeaux

RAPPORT DU COMITÉ DE PILOTAGE N°2 – 25 mars 2021

État des lieux complet du système d'endiguement

L'état des lieux hydraulique : Des aménagements éprouvés en cas de crue extrême.

Le fleuve Rhône s'écoule en partie Ouest et Sud de la commune. Par ailleurs, la commune est longée en partie Nord et Ouest par la rivière Aygues. Enfin, la plaine de Caderousse est traversée par de nombreuses canaux et fossés (maïres) et cours d'eau (la Meyne). Ainsi, la majorité du territoire communal est inondable et a depuis toujours été soumis aux inondations.



Le lit du Rhône a été réaménagé lors de la construction des aménagements de la Compagnie Nationale du Rhône. La plaine de Caderousse est considérée comme « casier » du Rhône (sas de décompression). C'est-à-dire qu'elle reste toujours inondable mais qu'il faut atteindre une certaine hauteur (débit) pour que le Rhône dépasse son niveau d'alerte et déverse ses eaux dans le casier par des déversoirs spécialement créés pour cela.

Scénario de la crue du Rhône en 2003

Des équipements opérationnels

- La digue est en bon état général (malgré les différentes altérations relevées).
- Les batardeaux situés en entrées de ville sont en bon état, leur stockage et identification sont adéquats pour permettre leur mise en place lors d'une crue.
- La station de pompage n'affiche aucun problème apparent. Elle est reliée à un système de télésurveillance 24h/24, 7j/7.

Par ailleurs, l'usure apparente du perré, des portes et des escaliers n'interfèrent pas avec la performance hydraulique de la digue.

RAPPORT DU COMITÉ DE PILOTAGE N°2 – 25 mars 2021

État des lieux complet du système d'endiguement

Le diagnostic pluridisciplinaire de la digue d'enceinte, en bref :

■ **Audit hydraulique** : l'ouvrage, de par ses dimensions et sa composition, permet une mise en sécurité de la zone protégée (centre-ville) en cas de crue du Rhône.

■ **Audit structurel** : les altérations en surface (fissures, déjointement, tassements, descellements...) n'impactent en rien la performance de l'ouvrage.

Seul un mur de soutènement menacé de basculement en partie intérieure pourrait fragiliser l'intégrité de l'ouvrage et a été classé « *urgence prioritaire* ».



■ **Audit patrimonial** : l'encrassement, les restaurations inadaptées, les usures non traitées, les édifices et équipements publics attenants, les stationnements, la végétation peuvent porter préjudice à l'ouvrage en termes d'esthétisme et nuire à son potentiel touristique. Le plan de gestion intégrera des recommandations rectificatives sur ce volet.

■ **Audit paysager** : le système racinaire des platanes voisins, les plantations sur talus, la colonisation végétale du perré, la méthode d'entretien des espaces verts ne sont pas toujours adaptés et pourraient favoriser les remontées capillaires et la création de chemins d'accès de l'eau dans le corps de digue. Le plan de gestion viendra également faire des préconisations rectificatives pour une meilleure gestion des espaces verts sur et aux abords de l'ouvrage.

BILAN :

La digue d'enceinte de Caderousse joue pleinement son rôle sécuritaire. C'est un patrimoine unique qui mérite d'être revalorisé et repensé en termes de gestion pour créer un véritable dialogue urbain, social & paysager entre l'ouvrage et la ville, les populations, les usages.